

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie
Herausgeber: Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde
Band: 86 (2008)
Heft: 5

Artikel: Zur Roten Liste : Replik auf den Artikel "Rote Liste : Sinn oder Unsinn?"
SZP 4/2008
Autor: Rafreider, Heinz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-935832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

écartent les deux hyménia d'une lamelle en exerçant une pression latérale plus marquée en haut qu'en bas, présentant ainsi une coupe conique de la lamelle.

Tout mycologue expérimenté sait que les Limacelles sont apparentées aux Amanites, du moins c'est ce que l'on peut lire dans le Kühner et Romagnesi (Flore analytique), dans le Moser (Die Röhrlinge und Blätterpilze) et dans le Horak (Röhrlinge und Blätterpilze in Europa). Cette apparentée a été confirmée par la systématique moléculaire. Et voilà! Nous trouvons chez les Limacelles des acrophysalides, même si la trame lamellaire est moins régulièrement bilatérale que celle des Amanites et qu'en plus elle le devient de moins en moins en vieillissant. On trouve des acrophysalides dans des carpophores mûrs de Limacelles, non seulement dans les lamelles, mais également dans le pied, tout comme chez les Amanites.

L'expression acrophysalide ne se trouve ni chez Kühner et Romagnesi qui en dessinent pourtant, ni chez Moser, ni même chez Horak. Ces deux derniers auteurs ne parlent que de trame bilatérale, sans mentionner les cellules vésiculeuses. Je regrette amèrement que ce terme utile et phylogénétiquement significatif soit absent du Dictionary of the Fungi comme il l'est également dans les études taxonomiques modernes des Amanites.

Que voit-on? Les photos montrent des coupes transversales d'une lamelle de l'Amanite tue-mouche (en haut) et de la Limacelle tachée, en vue d'ensemble et à grandissement plus fort où l'on trouve des acrophysalides bien formées (A). Il est évident que la trame lamellaire de l'Amanite et plus régulièrement bilatérale que celle de la Limacelle. Les deux acrophysalides marquées sont des cellules terminales d'une hyphe qui a son origine dans le médiostrate de la lamelle. Autre signe morphologique d'une proche apparenté entre les Amanites et les Limacelles sont les subhyménia cellulaires des deux champignons. Les acrophysalides de l'Amanite sont légèrement ratatinées à cause d'une déshydratation trop rapide pendant l'inclusion dans les méthacrylates. Notez aussi les agrandissements différents entre les photos correspondantes.

Technique de travail Comme décrit déjà plusieurs fois dans ce périodique, le matériel a été fixé aux aldéhydes et enrobé dans du méthacrylate. Les coupes opérées au microtome ont été colorées au bleu de toluidine et photographiées au moyen d'une caméra digitale.

Révision J.-P. MANGEAT

Zur Roten Liste

Replik auf den Artikel «Rote Liste: Sinn oder Unsinn?» SZP 4/2008

HEINZ RAFREIDER

Rote Listen sind zweifelsohne notwendig. Wenn die Rote Listen vollständig sind, dann sind alle Pilzarten ausgestorben. Soweit wird es sicherlich nie kommen. Ubiquitäre Arten werden immer vorkommen.

Der Rückgang unserer Pilzflora ist eindeutig auf Biotopzerstörung und -veränderung zurückzuführen. Unsere Wälder sind doch samt und sonders Wirtschaftswälder, ausgenommen die als Reserven bezeichneten.

Was nützen Rote Listen, wenn nicht aufgrund deren Ergebnisse seltene Arten geschützt werden. Werden seltene Arten von den Waldbesitzern mit

Pflegemaßnahmen gefördert? Hier wird eindeutig nichts bis gar nichts getan.

An erster Stelle steht doch der wirtschaftliche Holzertrag. Die seltenen Arten haben keinen Geldwert. Den meisten Leuten sind auch die Funktionen der Pilze im Naturhaushalt völlig unbekannt.

Es muss doch ein völliger Paradigmenwechsel stattfinden: Wir müssen Pilze nicht nur als Nahrungsmittel sowie Tiere nicht nur als Fleisch, sondern als Lebewesen vor unseren Augen sehen, die uns mit ihrer Pracht und Buntheit erfreuen. Aber wer bestimmt deren Wert?